



ROYAUME DE BELGIQUE - PROVINCE DE HAINAUT
ARRONDISSEMENT DE MOUSCRON

VILLE DE COMINES-WARNETON

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAL DU 29.10.2014.**

PRESENTS :

M. Gilbert DELEU, Bourgmestre-Président;
M. Freddy BAELEN Mme Chantal BERTOUILLE, MM. Didier VANDESKELDE et Luc DE
GEEST, Echevins ;
MM. Didier SOETE, Francis GAQUIERE, José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Philippe
MOUTON, Mme Carine HEYTE-STAMPER, MM. André GOBEYN, Stéphane DEJONGHE,
David KYRIAKIDIS, Mmes Myriam LIPPINOIS, Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Marion
HOF, Charlotte GRUSON, MM. Frank EFESOTTI, Patrick DOMICENT et Mme Fabienne
COPPIN, Conseillers Communaux ;
M. Cédric VANYSACKER, Directeur Général, Secrétaire.

Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Echevin, Madame Alice LEEUWERCK, Monsieur Eric
DEVOS et Madame Claudine BOUCHARD, Conseillers Communaux, sont excusés.

Le Conseil Communal se réunit au lieu ordinaire de ses séances.

La séance est ouverte à 20.00 heures sous la présidence de Monsieur Gilbert DELEU,
Bourgmestre, suite à la convocation écrite par le Collège Echevinal en date du 21.10.2014.

Le tirage au sort qui doit déterminer l'ordre des votes donne le résultat suivant :

P.S.-ECOLO – ACTION – M.R.

Avant d'examiner l'ordre du jour de la présente séance, Monsieur le Président souhaite
qu'un point d'informations soit fait à l'attention des membres de la présente assemblée
par les équipes ayant préparé le programme des cérémonies de fin d'année pour '14-'18,
en particulier la Trêve de Noël (reconstitution du match de football entre les Alliés et les
Allemands au lieu-dit « Saint-Yvon »). Il invite Monsieur Philippe HOUSIAUX, de la S.A.
DIALOGIC, à développer les projets du programme.

Monsieur Philippe HOUSIAUX développe et commente, à l'aide de slides, l'historique de ce
dossier et les projets mis sur pied à l'occasion de cette Trêve de Noël. Monsieur Matthieu
WULSTECKE développe ensuite les aspects financiers de ces activités.

Messieurs Philippe HOUSIAUX et Matthieu WULSTECKE sont remerciés pour leurs explications
et quittent ensuite la séance.

Monsieur le Président invite Monsieur Pierre COX, de la S.P.R.L. TOPOS, à présenter les
documents, en ce inclus le rapport des incidences sur l'environnement, relatifs au P.C.A.R.
n°4 « Espace Sentier de Gand » et au P.C.A. n°5 « Rue des Briqueteux ».

Monsieur Pierre COX rappelle brièvement l'historique de ce dossier et développe, dans les grandes lignes, les documents qui seront remis, pour approbation par les services de Monsieur le Ministre ayant le Développement Territorial dans ses attributions, auprès du Service Public de Wallonie.

12^e objet : Urbanisme. Elaboration des nouveaux Plans Communaux d'Aménagement P.C.A.R. n°4 «Espace Sentier de Gand » et P.C.A. n°5 «Rue des Briqueteux». Adoption définitive des Plans Communaux d'Aménagement. Rapport sur les Incidences Environnementales. Adoption définitive. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

1^{er} objet : Approbation du P.V. de la séance du Conseil Communal du 15.09.2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, d'approuver le P.V. de la séance du Conseil Communal du 15.09.2014, tel qu'il a été rédigé par le Secrétaire.

Le P.V. de la séance du Conseil Communal du 15.09.2014 sera inséré dans le registre aux délibérations du Conseil Communal.

2^e objet : Règlement complémentaire relatif à la réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite rue de Wervicq, 125 à 7780 Comines-Warneton. Abrogation. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

Monsieur Frank EFESOTTI, Conseiller Communal, quitte la séance.

3^e objet : Finances communales. Modifications budgétaires ordinaire n°3 et extraordinaire n°3 de l'exercice 2014. Projets. Examen et vote.

Monsieur le Président invite Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin ayant notamment les finances communales dans ses attributions, à présenter et commenter les projets de modifications budgétaires ordinaire n°3 et extraordinaire n°3 de l'exercice 2014.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, intervient comme suit :

Tout d'abord, je vous prie de bien vouloir prendre acte des modifications de dernière minute à apporter aux projets de modifications budgétaires en votre possession :

- *dépenses ordinaires : à l'article 87904/301-02.2014, un crédit de 6.306,94 Euros a été créé en vue de rembourser une partie des subsides « FEDER » reçus dans le cadre du projet BIPS (instruction du 09.10.2014 du Service « Environnement »). Par lettre du 07.10.2014, parvenue le 13.10.2014 à l'Hôtel de Ville, ce trop perçu à rembourser s'élève non pas à 6.306,94 Euros mais bien à 1.305,86 Euros ;*
- *dépenses/recettes extraordinaires : Projet extraordinaire 20140003 – Achat de matériel informatique, par prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire. Le poste budgétaire initial était de 20.000 Euros. Son reliquat, ce jour n'est plus que de 2.774,85 Euros (achat de PC, PC portables, de tablettes tactiles et d'imprimantes). Les circuits informatiques doivent être protégés constamment par des onduleurs (batteries d'une autonomie moyenne de 20 minutes, qui prennent le relais en cas de coupure de courant et qui permettent de fermer « proprement » l'ordinateur et de sauvegarder les données encodées). L'onduleur du réseau informatique principal (Hôtel de Ville) est hors d'usage et doit être remplacé sans délai. Le réseau informatique annexe, situé dans l'ex-cure, n'a pas encore été doté d'un onduleur et il y a lieu de combler*

cette lacune. Dès lors, il vous est demandé de revoir à la hausse ce poste budgétaire et de l'augmenter de 8.000 €uros ;

- dépenses/recettes extraordinaires : Projet extraordinaire 20140014 – Crédit budgétaire : 4721/744-51, intitulé « Achat matériel et de machines d'exploitation ». Lors de la préparation de cette modification budgétaire, j'ai constaté que le crédit initial de 50.000 €uros avait été fortement amputé par l'achat d'une tondeuse à gazon neuve, d'un montant de 44.165 €uros. Lors de cette modification budgétaire, j'avais envisagé d'augmenter de 5.000 €uros ce crédit initial de 50.000 €uros. Force est de constater, au vu des nécessités du service, qu'il y aurait plutôt lieu de porter ce crédit à 65.000 €uros. Ce type de dépense extraordinaire est couvert par prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire. Pour l'équilibre du projet 20140014, il y aurait donc également lieu d'augmenter de 15.000 €uros le crédit de recette d'utilisation du fonds de réserve extraordinaire : « 060/995-51:20140014 ».

Lors de sa séance du mercredi 22 octobre 2014, sur ma proposition, la Commission Communale des Finances a examiné en détail, article par article, ces projets de modifications budgétaires.

Dès le lendemain de la séance de la Commission des Finances, le projet de procès-verbal a été envoyé par mail à chaque membre du Conseil Communal. Madame Jeannette CATTEAU et Monsieur Franck EFESOTTI ont reçu une copie papier.

Outre les explications qui se trouvent, en petits caractères, sous le libellé de chaque article budgétaire de l'avant-projet de modifications budgétaires en votre possession, voici mes commentaires additionnels principaux :

SERVICE ORDINAIRE

- comme chaque dernier amendement budgétaire d'exercice, les projets de modifications budgétaires n° 3 qui sont présentés ce jour, ont pour but principal d'adapter divers postes budgétaires, principalement au service ordinaire, en dépenses, afin d'éviter tout dépassement de crédit en fin d'année et de permettre la présentation d'un compte budgétaire cohérent par rapport aux prévisions budgétaires ;
- au niveau des dépenses de personnel, une simulation a été faite, article par article, en ce qui concerne les prévisions de liquidation des traitements d'octobre, novembre, décembre et, le cas échéant, du pécule de fin d'année 2014. Les postes budgétaires dont les prévisions semblent insuffisantes sont revus à la hausse et - c'est encore le cas cette année - sont compensés en grande partie par une diminution des postes de même nature dont les prévisions budgétaires auraient été surestimées lors de la confection du budget initial ;
- toujours au niveau des dépenses/recettes de personnel, plus spécialement en ce qui concerne les agents contractuels subventionnés, dorénavant, sur base des instructions de la circulaire budgétaire du 18/07/2014 de la Région Wallonne, applicable dès le 1^{er} janvier 2014, en dépenses, au code économique 113-02, il y aura lieu de faire apparaître les charges patronales réelles et complètes et, en compensation, en recettes, au code économique 465-02, les montants permettant d'assurer la neutralité budgétaire de cette opération. En principe, les logiciels de calcul des rémunérations du personnel concerné des communes et des C.P.A.S. ont été adaptés pour répondre à ce changement de législation ;
- en dépense, à l'article 33001/435-01, suivant les résultats du compte budgétaire 2013 de la Zone de Police, la dotation communale a été réduite de 50.000 €uros.

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Trois nouveaux projets extraordinaires sont envisagés :

1. *Projet n°49 de 2014 : (code fonctionnel 124) : Travaux UREBA au Centre généalogique et d'archives, rue Pierre de Simpel, 11 à Warneton, pour un montant estimé à 83.256,69 €uros. Les subsides espérés seront de l'ordre de 47.618 €uros ;*
2. *Projet n°50 de 2014 : (code fonctionnel 421) : Honoraires pour délégation de maîtrise d'ouvrage à IPALLE dans le cadre de l'éventuelle rénovation de la place de la Rabecque à Ploegsteert, pour une dépense estimée à 20.000 €uros ;*
3. *Projet n°51 de 2014 : (code fonctionnel 421) : Honoraires pour délégation de maîtrise d'ouvrage à IPALLE dans le cadre de la rénovation du quartier du Cimetière d'Armentières au Bizet, pour une dépense estimée à 15.000 €uros.*

Si l'on tient compte des corrections de dernière minute, le projet de modification budgétaire ordinaire n°3 de l'exercice 2014 présente les résultats suivants :

	<u>RECETTES</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>SOLDE</u>
<i>D'après la précédente modification</i>	33.200.744,75	24.050.701,70	9.150.043,05
<i>Augmentation des crédits</i>	1.382.494,86	1.737.189,98	- 354.695,12
<i>Diminution des crédits</i>	35.448,03	419.119,31	+ 383.671,28
<i>Nouveau résultat</i>	34.547.791,58	25.368.772,37	9.179.019,21

Le projet de modification budgétaire extraordinaire n°3 de l'exercice 2014 se présente comme suit :

	<u>RECETTES</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>SOLDE</u>
<i>D'après la précédente modification</i>	12.394.558,35	9.418.567,34	2.975.991,01
<i>Augmentation des crédits</i>	1.352.827,16	1.068.546,25	284.280,91
<i>Diminution des crédits</i>	34.761,24		34.761,24
<i>Nouveau résultat</i>	13.712.624,27	10.487.113,59	3.225.510,68

Je vous remercie de votre attention.

D. VANDESKELDE. ».

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, estime, en ce qui concerne les travaux envisagés au projet de Centre de généalogie à Warneton, qu'un projet plus ambitieux et plus global doit être établi en tenant compte de l'affectation et de la spécialisation future du bâtiment.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin ayant notamment les Finances dans ses attributions, précise que d'autres projets seront prévus dans le cadre du budget 2015.

Monsieur le Président précise qu'un dossier a été introduit dans le cadre des projets FEDER, que le dossier concerne plusieurs volets (boiseries, via des subventions UREBA, et aménagements intérieurs) et qu'un agent communal a été chargé d'établir une étude de rénovation précise dudit bâtiment, dans le cadre du Plan d'Investissement Communal (P.I.C.).

Après avoir entendu les explications complémentaires de Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, qui détaille l'évolution des emplois PTP et Activa dans le courant de l'année 2014, et qui rappelle les principales mesures contenues dans le Plan Marshall en matière de taxe sur la force motrice (effectué, sur l'entité, par l'Intercommunale IGRETEC), et en avoir délibéré, par 15 voix pour, celles de Monsieur Gilbert DELEU, Bourgmestre, Messieurs Freddy BAELEN, Didier VANDESKELDE et Luc DE GEEST, Echevins, Messieurs Francis GAQUIERE, José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Philippe MOUTON, Madame Carine HEYTE-STAMPER, Messieurs Stéphane DEJONGHE, David KYRIAKIDIS, Mesdames Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Marion HOF, Charlotte GRUSON, et de Monsieur Patrick DOMICENT, Conseillers Communaux, et 5 abstentions, celles de Madame Chantal BERTOUILLE, Echevin, de Messieurs Didier SOETE et André GOBEYN et de Mesdames Myriam LIPPINOIS, Fabienne COPPIN, Conseillers Communaux, le Conseil décide d'arrêter ces projets de modifications budgétaires ordinaire n°3 et extraordinaire n°3 de l'exercice 2014.

Les modifications budgétaires ordinaire n°3 et extraordinaire n°3 de l'exercice 2014 seront publiées et soumises, pour approbation, à Monsieur le Gouverneur de la Province de Hainaut et seront accompagnées de l'avis favorable n°18-2014 de Monsieur Régis DUMORTIER, Directeur Financier. Elles seront également transmises aux délégations syndicales, dans les délais requis, sur base du décret du 27.03.2014 modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et visant à améliorer le dialogue social.

4^e objet : Mise en souterrain des réseaux de basse tension et d'éclairage public dans une partie du Faubourg de Lille (tronçon entre le Gravier du Rooster et l'entrée de la « Résidence La Douve ») à Warneton. Devis. Approbation.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

5^e objet : Mise en souterrain des réseaux unifilaires de basse tension et d'éclairage public dans une partie de la Chaussée de Warneton, la rue de Warneton, l'Avenue du Canal et une partie de la Place Sainte-Anne (jusqu'à l'ancienne cure). Devis. Approbation. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

Monsieur Frank EFESOTTI, Conseiller Communal, rentre en séance et reprend ses fonctions de Conseiller Communal.

6^e objet : Mise en souterrain des réseaux de basse tension et d'éclairage public dans la Rangée Dumez. Devis. Approbation. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

7^e objet : Placement d'un éclairage public sur le parking (cour de l'ex-gendarmerie) sis rue d'Armentières, 167 à 7782 Comines-Warneton. Devis. Approbation. Délibération du 14.07.2014 (28^{ème} objet). Confirmation. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

8^e objet : **Plan Communal Cyclable. Aménagement d'une piste cyclable bi-directionnelle dans une partie de la rue du Triangle. Marché public de travaux. Projet, cahier spécial des charges, devis, métrés et avis de marché. Approbation. Fixation du mode de passation du marché et des critères de sélection. Décision.**

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

9^e objet : **Marché public de travaux. Programme UREBA. Installation de panneaux photovoltaïques sur divers bâtiments communaux. Fixation du mode de passation du marché et des critères de sélection. Approbation du cahier spécial des charges, du projet, des plans, devis et de l'avis de marché. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

10^e objet : **Intercommunale IMIO. Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 19.11.2014. Approbation des points inscrits aux ordres du jour. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

11^e objet : **Intercommunale Gaselwest. Assemblée générale extraordinaire du 10.12.2014. Modifications statutaires. Approbation des points inscrits à l'ordre du jour. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

13^e objet : **Logement. Ancrage Communal. Programme bisannuel d'actions 2009-2010. Projet relatif à la réhabilitation d'une habitation sise Chaussée d'Houthem, 136 à 7781 Houthem pour y créer 1 logement d'insertion. Modification du lieu de localisation. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

14^e objet : **Arrêté du Gouvernement Wallon du 5 mars 2008 relatif à la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et à la couverture des coûts y afférents. Attestation de calcul du taux de couverture pour l'exercice 2015. Approbation. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

15^e objet : Service Incendie. Convention Ville-Pré-Zone de Secours Hainaut-Ouest relative au Bureau de prévention. Approbation. Délégation. Décision.

Après avoir entendu les explications complémentaires de Monsieur le Président, notamment sur le financement de la Zone de Secours Hainaut-Ouest, et en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

16^e objet : A.S.B.L. « M.J.C. - Centre Culturel ». Bilans administratif, culturel et financier de l'année 2013. Budget pour 2014. Examen. Décision.

Il est proposé au Conseil d'examiner le rapport d'activités, les comptes et bilan 2013 de l'A.S.B.L. « M.J.C. - Centre Culturel » ainsi que ses projets d'activités et de budget pour 2014.

Ces pièces comptables ont été approuvées le 1^{er} avril 2014 par l'assemblée générale de l'A.S.B.L. « M.J.C. Centre Culturel ».

Monsieur le Président donne lecture de ces documents et précise que :

- le compte de résultats 2013, d'un total de 837.233,11 €uros en charges et d'un total de 830.338,75 €uros en produits, présente donc un mali d'exercice 2013 de 6.894,36 €uros, contre un boni de 30.550,17 €uros en 2012, un boni de 41.702,29 €uros en 2011 et un boni de 13.325,83 €uros en 2010 ;
- le passif du bilan enregistre ce mali d'exercice :
 1. total de l'actif : 395.812,33 €uros dont 240.200,49 €uros de valeurs disponibles, contre 131.224,37 en 2012, 177.884,40 €uros en 2011 et 260.212,80 €uros en 2010 ;
 2. total du passif : 395.812,33 €uros dont 148.139,44 €uros de bénéfices reportés, contre 155.033,80 €uros en 2012, 124.483,63 €uros en 2011 et 82.781,34 €uros en 2010 ;
- le budget 2014 du Centre Culturel fait état d'un montant de 896.705,49 €uros pour le total des charges et un montant de 882.650,92 €uros pour le total des produits, soit un déficit envisagé de 14.054,57 €uros. Les subsides estimés (de fonctionnement et de traitements) de la Ville seront de l'ordre de 330.000 €uros et sont repris au compte général 737000.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, souhaite savoir où en est le dossier de mise en conformité du bâtiment abritant le Centre Culturel et insiste sur le travail des agents du Centre dans le devoir d'éducation.

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, estime, au vu de l'importance de la dotation communale au Centre Culturel, qu'il faut être plus ambitieux dans la nouvelle mouture de l'agenda culturel.

Après avoir entendu les explications de Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin ayant notamment la Culture et les Finances dans ses attributions, qui précise que le Collège Echevinal désignera prochainement l'auteur de projet en vue de la rénovation du bâtiment et qu'il faut obtenir la certitude d'obtenir le subventionnement via la Fédération Wallonie-Bruxelles, et de Madame Charlotte GRUSON, Conseillère Communale et Présidente de l'A.S.B.L. « M.J.C. - Centre Culturel », qui développe les activités du Centre (Art-Terre, jardins alimentaires avec les régies de quartiers, activités Tricot'N Roll, Plugstreet, les petits chanteurs à la gueule de bois, ...), et de Monsieur le Président, qui précise que des subsides UREBA ont été octroyés pour le bâtiment et rappelle qu'un dossier a été introduit dans l'appel à projets FEDER, et en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité :

Voir annexe.

16^e objet a : Nouvelle extension de CLW à Warneton ? Examen. Décision.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, intervient en ces termes :

« Une demande pour un second congélateur à côté de celui déjà existant est-elle prévue ?

Est-on en zone agricole pour cet éventuel projet ?

Y a-t-il déjà eu des visites de fonctionnaires des différentes administrations et institutions concernées. DGO4 et de l'IEG ?

Depuis plusieurs mois ont lieu des travaux de dépôt et stockage de terres d'origines diverses ainsi que de gravats de tous calibres sur le terrain de l'ancienne briqueterie Wienerberger le long du chemin Lutun à Warneton.

Ces travaux ne se font-ils pas sur des parcelles situées en zone agricole au plan de secteur ?

Le plan de secteur n'est-il pas d'application ?

D'où proviennent les terres et gravats ? ».

Monsieur le Président précise que :

- pour le congélateur, aucun dossier n'a été introduit à ce jour auprès des services communaux ;
- en ce qui concerne le zonage au plan de secteur, il faut attendre d'être saisi d'une demande ;
- il n'a pas connaissance d'éventuels contacts entre la S.A. CL Warneton et les services du Service Public de Wallonie ;
- la société CL Warneton a repris officiellement le site d'exploitation de Wienerberger, a obtenu, en date du 05.05.2014, un permis unique pour exploiter ce site et que le Fonctionnaire Délégué avait accordé une dérogation au plan de secteur étant donné que le projet se situait partiellement en zone agricole ;
- le permis du 05.05.2014 autorise, entre autres, le stockage de boues et de terres.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de prendre acte de ce qui précède.

16^e objet b : Demande pour une étude du P.C.D.N. sur l'impact d'un important dortoir de choucas le long de la Lys au Godshuis. Examen. Décision.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, intervient en ces termes :

« Comment se fait-il que cette espèce se soit autant multipliée ces dernières années ?

Quel impact cette espèce génère-t-elle sur le reste de la faune ?

N'est-il pas sage de faire une prévention afin que les gens soient conscients du danger de voir les cheminées bouchées par des nids ?

Y a-t-il un impact négatif ressenti pour les semis ?

D'autres régions sont-elles concernées par le développement de cette espèce ?

Peut-on réguler la prolifération tout en respectant le statut de l'espèce ? ».

Monsieur André GOBEYN, Conseiller Communal, attire l'attention des membres du Conseil Communal sur les nuisances sonores produites par ces oiseaux.

Monsieur José RYCKEBOSCH, Conseiller Communal, attire l'attention des membres de la présente assemblée sur l'importance des dégâts occasionnés aux cultures par cette espèce (surtout en groupe). Il précise que les services de la Fédération Wallonne de l'Agriculture (F.W.A.) n'ont pas été informés de ce type de phénomènes avec cette espèce et que l'intervention d'Inter-Environnement dans ce dossier n'est pas acquise.

Monsieur le Président précise que des soucis peuvent être évités en plaçant un (des) dispositif(s) au-dessus des cheminées, empêchant ainsi, notamment, la confection de nids, et suggère de solliciter l'avis du Département de la Nature et des Forêts.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de prendre acte de ce qui précède et de marquer son accord sur cette proposition.

Un courrier rédigé en ce sens sera transmis au Département de la Nature et des Forêts (D.N.F.) de la Direction Générale Opérationnelle 3-Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement du Service Public de Wallonie.

16^e objet c : Eclairage public. Examen. Décision.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, intervient en ces termes :

« Défaillance de l'éclairage des passages pour piétons au niveau de l'école maternelle Saint-Henri du Godshuis, de l'entrée de l'école Saint-Henri secondaire et primaire dans la chaussée de Wervik.

En outre la ramure d'un arbre gêne l'éclairage efficace du passage piéton à la jonction rue de Wervik, Chaussée de Wervik. ».

Monsieur le Président précise que :

- l'éclairage public concerné a fonctionné, mais est à nouveau défectueux suite à de récents travaux et qu'un rappel sera fait auprès des services du Service Public de Wallonie, gestionnaire de la voirie ;
- en ce qui concerne l'éclairage du passage pour piétons à la jonction des rue et chaussée de Wervicq, il résulte d'une visite sur place que la présence de cet arbre n'occasionne aucune gêne pour la sécurité de passage.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de prendre acte de ce qui précède.

Monsieur André GOBEYN, Conseiller Communal, attire l'attention des membres du Conseil sur le délai de transmission (mi-octobre 2014), trop long à son estime, du procès-verbal de la réunion de la Commission Communale des Travaux et de Sécurité qui s'était tenue le 11.06.2014.

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, attire l'attention des membres de la présente assemblée sur la dangerosité du trou ouvert situé face au 26, rue de l'Ancienne Place à Bas-Warneton.

Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'un tuyau d'égout qui a été cassé suite à une intervention des services d'un sous-traitant de la S.W.E. et que le service technique interviendra, aux frais de la S.W.E., en cas de non-intervention de celle-ci ou de son sous-traitant. Il signale encore qu'il y a lieu, dans un premier temps, de tout mettre en œuvre, avant une intervention communale, afin d'essayer de faire réaliser les travaux par celui à qui ils incombent. Des contacts ont déjà été pris en ce sens et seront repris auprès de la S.W.E..

La présente information sera classée au dossier ad hoc.

Monsieur Luc DE GEEST, Echevin, quitte la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 22.10 heures.

Le Secrétaire,

Le Président,

C. VANYSACKER.

G. DELEU.